

2023-11/009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 09 novembre Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Christiane TANZI, Pascal MONTLAHUC, Nicolas BAGNIS, Karine CACHELEUX, Timothée KOENIG, Céline PELLISSIER, Michel REZK.

Absents excusés : Corine GUIGNON (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Sara SUSINI (Pouvoir à Jacques BERENGER), Aurélie COURANT (Pouvoir à Christiane TANZI), Marie MEYER (Pouvoir à Karine CACHELEUX), Sandrine BUIRON (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Cécile AUTRAN (Pouvoir à Pascal MONTLAHUC), Philippe VERCHER (Pouvoir à François CAVALLIER)

Absents : Laurent DENIS, Isabelle DERBES, Jean-Christophe CHAUTARD

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

12 PRESENTS

19 VOTANTS

ACCEPTATION DU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA CCPF POUR LES TRAVAUX D'ACCES A LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DU PLAN DE LA GRANDE VIGNE.

Monsieur le Maire expose les points suivants :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi Notre, a entraîné le transfert obligatoire des Zones d'Activité Economique des communes vers la Communauté de Communes à compter du 01/01/2017.

Un travail exhaustif de recensement et d'évaluation a été conduit en concertation avec les communes et des éclaircissements juridiques ont été tardivement apportés par la Préfecture du Var quant aux conditions de transfert des équipements constitutifs des ZAE.

Par la suite, les statuts ont été révisés, par délibération du conseil communautaire du 18/02/2020, pour acter le transfert, au titre de la compétence voirie d'intérêt communautaire, des voiries de desserte des zones d'activité ainsi que des voiries de

circulation interne à ces ZA, nouveaux statuts validés par l'arrêté préfectoral du 22/12/2020.

La CLECT s'est enfin réunie le 24/09/2021 pour l'évaluation de ce transfert de charges à déduire des Attributions de Compensation à compter du 01/01/2022 seulement.

Dans l'intervalle, la Commune de CALLIAN a dû prendre en charge les travaux d'amélioration et de sécurisation de l'entrée et de la sortie de la ZAE du plan de la Grande Vigne.

Pour tenir compte de cette situation, la Communauté de communes du Pays de Fayence se propose de verser à la commune de CALLIAN un fonds de concours afin de participer au financement de ces travaux.

Conformément aux dispositions de l'art. L.5214-16 V du Code général des collectivités territoriales, « Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Dans le cas présent, le fonds de concours apporté par la Communauté de Communes se situera au plafond ainsi défini, soit 50% du montant de l'opération hors subventions. Les travaux étant désormais achevés, le coût définitif est précisément connu.

Montant total engagé par la commune	64 343,00€ HT
Subventions	0€
Montant retenu	64 343,00€ HT
Plafond du fonds de concours intercommunal	50% x 64 343,00€ = 32 171,50€
Montant du fonds de concours intercommunal	32 171,50€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 V ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Fayence et notamment les dispositions incluant la commune de CALLIAN comme l'une de ses communes membres, ainsi que celles rendant la communauté compétente en matière de développement économique, y compris l'aménagement des zones d'activités existantes ;

Considérant que la Commune de CALLIAN a financé les travaux d'amélioration et de sécurisation de l'entrée et de la sortie de la ZAE du Plan de la Grande Vigne et qu'il est envisagé, dans ce cadre, d'octroyer un fonds de concours à la Commune de CALLIAN ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **DECIDE** d'accepter le versement d'un fonds de concours provenant de la CCPF au profit de la Commune de CALLIAN pour faire face à une partie du financement des travaux d'amélioration et de sécurisation de l'entrée et de la ZAE du Plan de Grande Vigne, à hauteur de 32 171.50€ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce versement.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Le Maire



Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.